

Mardi 9 mars 2021, à Plélan-Le-Grand

## L'usage des matériaux biosourcés dans la construction : les collectivités bretonnes invitées à se mobiliser

Depuis 2013, l'État, l'ADEME et la Région Bretagne sont engagés en faveur d'un développement de l'usage des éco-matériaux et des matériaux biosourcés dans le domaine de la construction. La feuille de route qui a découlé de ce travail a mené, fin 2019, à la création de la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]<sup>2</sup>, chargée de fédérer les acteurs du secteur et leur donner davantage de visibilité. La visite de la maison de l'enfance et des services « La Canopée » de Plélan-le-Grand, ce mardi, a été l'occasion de présenter les missions de [FB]<sup>2</sup> ainsi que l'appel à manifestation d'intérêt qu'elle pilotera à partir du mois de mai prochain. **Objectif : encourager les collectivités bretonnes à recourir aux matériaux biosourcés dans leurs projets.**

La naissance, en 2019, de la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées [FB]<sup>2</sup> est une traduction concrète des efforts menés conjointement par l'État, l'ADEME et la Région Bretagne pour développer de nouvelles pratiques qui répondent aux enjeux du secteur de la construction. Elle s'inscrit pleinement dans la feuille de route co-écrite par les 3 institutions (*cf encadré*) et regroupe d'ores et déjà 8 filières de matériaux de construction – **biosourcés** (bois, paille, chanvre, lin, algues, roseaux), **recyclés** (ouate de cellulose, textiles recyclés) et **géosourcés** (terre crue) – et promeut ces matériaux et les techniques associées auprès de l'ensemble des acteurs du bâtiment en Bretagne.

Si, aujourd'hui, la Bretagne compte de nombreuses entreprises spécialisées, celles-ci sont généralement des petites structures avec des **compétences pointues** sur un marché où la part des matériaux biosourcés, recyclés ou géosourcés reste minoritaire. En structurant la filière, [FB]<sup>2</sup> lui donne un ancrage et une visibilité qui seront primordiaux dans un **contexte de dispositifs législatifs et incitatifs** favorisant de plus en plus le bâti réalisé avec des matériaux biosourcés qui stockent le carbone pendant la durée de vie du bâtiment.

« La Canopée » de Plélan-le-Grand est une illustration des bonnes pratiques que souhaite encourager l'État, l'ADEME et la Région Bretagne. C'est ce qu'ont souligné, lors de leur visite, ce mardi, **Loïg Chesnais-Girard**, Président de Région, **Thierry Alexandre**, Directeur adjoint de la DREAL Bretagne, représentant le préfet de région, **Jean-Noël Guerre**, Directeur régional de l'ADEME en Bretagne, et **Olivier Leroux**, Co-Président de [FB]<sup>2</sup>, qui ont salué l'investissement des collectivités dans ce projet durable (la Ville de Plélan-le-Grand et la Communauté de communes de Brocéliande).

Destiné à accueillir une maison de l'enfance et des services, le bâtiment de 1 500 m<sup>2</sup>, inauguré en 2019, a été conçu en **ossature bois**, avec une **isolation en paille** pour les murs et en **ouate de cellulose** pour la toiture, des **adobes de terre** pour certains pans de murs et des faux-plafonds en **fibre de bois**. Le projet a été notamment **distingué lors de l'édition 2020 des Trophées bretons du développement durable** dans la catégorie « santé – environnement », avec un parti pris en faveur de la qualité de l'air intérieur, et qui affiche une performance énergétique proche de celle d'un bâtiment passif.



« La Canopée » accueille les habitants de Plélan-le-Grand, depuis 2019, dans un bâtiment exemplaire dans l'utilisation d'éco-matériaux.

## Développer l'éco-construction en Bretagne

Co-écrite par l'État, l'ADEME et la Région Bretagne en 2017, la feuille de route « *Ambition collective régionale pour le développement des matériaux de construction écologiques* » se décline en **5 axes**, portés par chacune des institutions, au travers de ses politiques :

- Stimuler le marché
- Créer les conditions d'une dynamique de long terme
- Préserver les ressources
- Accompagner les filières et les professionnels
- Soutenir la communication grand public

Au-delà de la vitrine que représente « La Canopée », en tant que chantier exemplaire en termes de consommation de matières premières, l'État, l'ADEME et la Région Bretagne lanceront, début mai, un **appel à manifestation d'intérêt (AMI) – « Construire avec les matériaux biosourcés »** – à destination des collectivités territoriales de Bretagne.

Piloté par [FB]<sup>2</sup>, cet AMI vise à favoriser des projets fonciers et immobiliers publics qui intègrent ces matériaux à leurs cahiers des charges, avec plusieurs objectifs : **stimuler la demande** par la commande publique pour **consolider les filières bretonnes** et dynamiser le « construire autrement ».

Les lauréats bénéficieront, pour l'accompagnement de leurs équipes en charge du montage et du suivi des projets retenus, de l'ingénierie mise en place au sein de la Fédération Bretonne des Filières Biosourcées grâce aux financements conjoints de l'État et de la Région (à hauteur de 52% et 42% respectivement).

Parmi les priorités de l'AMI figurent la **valorisation des ressources locales** et la **réduction de l'empreinte carbone** dans des projets de constructions neuves. Le cahier des charges détaillé de l'AMI sera diffusé à son lancement, début mai, pour un dépôt de candidature à effectuer au plus tard le 30 septembre 2021.

Cette première session sera centrée sur la construction neuve, tandis qu'une seconde session, déjà planifiée pour juin 2022, s'orientera davantage sur la réhabilitation.

### Contacts presse :

DREAL - Marion Turbiez-Miquel : 02 99 33 42 11 / [marion.turbiez-miquel@developpement-durable.gouv.fr](mailto:marion.turbiez-miquel@developpement-durable.gouv.fr)

ADEME - Claire Schio : 02 99 85 87 06 / [claire.schio@ademe.fr](mailto:claire.schio@ademe.fr)

Région Bretagne - Julien Lagache : 02 99 27 14 02 / [presse@bretagne.bzh](mailto:presse@bretagne.bzh)

FB2 - Julie Poisson : 06 46 28 83 82 / [julie.poisson@fb2.bzh](mailto:julie.poisson@fb2.bzh)